



1. MIX : point sur la clôture des travaux.
2. Vente d'un ensemble immobilier loué par crédit-bail zone Eurolacq 1 à Artix à la société Pyrénées Préfa.
3. Centre Maurice Faure zone Eurolacq 1 à Artix : création de la copropriété et vente de bureaux loués par crédit-bail à la SCI IAB Condipack.
4. Base de loisirs d'Orthez-Biron : modification du profil de baignade et du plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS).
5. Taxe de séjour : harmonisation de la taxe sur tout le territoire de la CCLO à compter du 1^{er} janvier 2017 – Revalorisation des tarifs pour l'année 2016, délibération du 21/03/2016 à rapporter.
6. Approbation du projet Véloroute Bayonne-Perpignan et du plan de financement.
7. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
8. Liste des représentations CCLO vacantes au sein d'associations et autres organismes.
9. Information au Bureau concernant l'attribution d'un marché (procédure adaptée) :

1. MIX : POINT SUR LA CLOTURE DES TRAVAUX

Le bureau prend acte des informations qui lui sont communiquées (état des dépenses au 30/05/2016, point sur les travaux, les levées de réserves, les décomptes généraux définitifs (DGD), la garantie de parfait achèvement (GPA) et émet un avis favorable à l'application des pénalités à toutes les entreprises concernées.

2. VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER LOUE EN CREDIT-BAIL ZONE EUROLACQ 1 A ARTIX A LA SOCIETE PYRENEES PREFA

Le bureau émet un avis favorable à la vente d'un ensemble immobilier à M. DA-RE, locataire représentant la société PYRENÉES PRÉFA.

3. CENTRE MAURICE FAURE ZONE EUROLACQ 1 A ARTIX : CREATION DE LA COPROPRIETE ET VENTE DE BUREAUX LOUES PAR CREDIT-BAIL A LA SCI IAB CONDIPACK

Le bureau émet un avis favorable à la vente des deux bureaux à la société CONDIPACK et à la création d'une copropriété permettant la répartition des charges d'entretien des espaces communs du centre Maurice Faure.

4. BASE DE LOISIRS D'ORTHEZ-BIRON : MODIFICATION DU PROFIL DE BAIGNADE ET DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)

Le bureau émet un avis favorable à la modification du plan d'organisation de la surveillance et des secours de la plage de la base de loisirs d'Orthez-Biron et du profil de

baignade qui lui sont présentés ainsi qu'à l'autorisation à donner au Président d'apporter toutes les modifications ultérieures au plan d'organisation de la surveillance et des secours et du profil de baignade et de signer ces deux documents.

5. TAXE DE SEJOUR : HARMONISATION DE LA TAXE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA CCLO A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017 – REVALORISATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2016, DELIBERATION DU 21/03/2016 A RAPPORTER

Le bureau donne un avis favorable aux tarifs de la taxe de séjour sur la communauté de communes de Lacq-Orthez à partir du 1^{er} janvier 2017 qui lui sont proposés ainsi qu'à la période de collecte sur une période allant du 1^{er} mars au 31 octobre, soit 3 mois de plus pour l'ex-communauté de communes de Lacq et 4 mois de moins pour l'ex-communauté de communes du canton d'Orthez.

6. APPROBATION DU PROJET VELOROUTE BAYONNE-PERPIGNAN ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre du plan départemental des itinéraires cyclables adopté en fin d'année 2007, le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a proposé que soit aménagé, le long du Gave de Pau et de l'Adour, un itinéraire voie verte / véloroute. Cet aménagement est destiné aux cyclistes mais également, sur certains tronçons, aux piétons, rollers et personnes à mobilité réduite.

Le bureau émet un avis favorable au projet véloroute sur la communauté de communes de Lacq-Orthez, au plan de financement proposé et à l'autorisation à donner au Président de signer les conventions d'entretien.

7. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes de Pardies et Artix pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

8. LISTE DES REPRESENTATIONS CCLO VACANTES AU SEIN D'ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Suite à la recomposition du conseil communautaire d'octobre dernier et à des démissions, le bureau est appelé à désigner de nouveaux représentants de la collectivité au sein des structures suivantes : Lycée agricole d'Orthez, association Transition / PLIE, Gave et Bidouze, Centre social Lo Solan – Maison de la petite enfance de Mourenx, Association Cool couche – crèche de Monein.

Mme Nadia GRAMMONTIN est volontaire pour siéger au sein de l'association Gave et Bidouze. Les représentations seront débattues lors du conseil du 20 juin 2016.

9. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ (PROCEDURE ADAPTEE) :

Le bureau prend acte de l'attribution du marché suivant :

- Fournitures diverses pour l'entretien du parc véhicules de la communauté de communes de Lacq-Orthez (lot n°1 : filtres).

10. QUESTIONS DIVERSES

a) Validation de la redevance d'occupation des terrains familiaux pour les gens du voyage à Orthez

Le bureau émet un avis favorable aux montants de redevance et de caution et aux critères d'attribution des terrains qui lui sont proposés.

b) Prise en charge, par la CCLO, d'un contentieux urbanisme concernant la commune de Loubieng.

La communauté a instruit, pour le compte du maire de Loubieng, plusieurs demandes d'un même pétitionnaire. Ce dernier a saisi le tribunal administratif d'un recours en annulation contre un certificat d'urbanisme délivré négatif. S'agissant d'un cas très particulier, qui ne peut en aucun cas constituer un précédent pour l'avenir et pour lequel la communauté a une part de responsabilité dans l'instruction des décisions successives, le bureau émet un avis favorable à la prise en charge de ces frais de contentieux (hors éventuel préjudice à la charge de la commune).

La prochaine réunion de bureau se tiendra le **lundi 13 juin à 18 H**, à l'hôtel de la communauté à Mourenx.